

Inscription CLIP su Mon DPC.fr

Tuto

<https://www.mondpc.fr>

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

VOS MESSAGES EN ATTENTE

23/12/2021 : Information concernant les actions de tutorat

Les sections professionnelles des IDE, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues ont décidé de limiter à 14H le droit de tirage en hors quota pour les actions relatives au tutorat de stage.

Pour toute action sur cette thématique dont la durée dépasserait 14H, la règle est d'imputer la durée restante sur le quota individuel du professionnel. **Attention donc, pour tous les professionnels qui feraient le choix de s'inscrire à une action de tutorat de stage de 28H en 2022, l'intégralité du forfait individuel sera consommé et rendra impossible la prise en charge d'une inscription sur une autre thématique.**

L'Agence a en revanche constaté un bug informatique : à ce stade, pour les professionnels qui ont souhaité s'y inscrire, les heures excédant la durée de 14H ne s'imputent pas sur le forfait. Nous allons donc corriger cela le plus rapidement possible.

En attendant, pour chacune de vos inscriptions à une action de tutorat nous interviendrons manuellement pour permettre la prise en charge des 14H sur votre quota individuel. Vous pouvez donc vous inscrire sans risque.

Attention, en revanche, si vous vous inscrivez entretemps à une autre action, vous dépasseriez votre forfait et nous ne pourrions alors plus vous en assurer la prise en charge.

Nous vous informerons, ainsi que les ODPC, dès que le bug sera corrigé.

 **GUIDE D'UTILISATION** - Pour vous accompagner dans vos démarches, consultez votre guide d'utilisation de votre site www.mondpc.fr **en cliquant ici.**

Vous n'avez aucun message non lu

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

RECHERCHER UNE ACTION

1880

OU

18802200001

RECHERCHER

Profession(s) *

Sélectionner des catégories professionnelles

Spécialité(s) *

Sélectionner des spécialités

Année de réalisation *

2022

Mode d'exercice

Sélectionner des modes d'exercice

Actions spécifiques

Actions interpro en appui de l'exercice coordonné en santé

Type d'action

Recherche par mot(s) clé(s)

Mot(s) clé(s) de la formation

Sigle ou nom de l'organisme

Sigle ou nom de l'organisme

Région(s)

Toutes

Département(s)

Sélectionner des départements

Date

Session débutant après le



[Réinitialiser la recherche](#)

PLUS DE CRITERES

RECHERCHER

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

RECHERCHER UNE ACTION

Numéro organisme (4 chiffres)

ou

18802200001

RECHERCHER

[Nouvelle Recherche](#)

[Affiner la recherche](#)

Critères de recherche

Référence de la formation (11 chiffres)

18802200001

x

Organisme	Titre	Description	Détail Action de DPC
CLIP collège lorrain d'implantologie et de prothèse implanto- portée	Le Rose et le Blanc	Action : Formation continue Type : Mono professionnelle Format : Présentiel Participants max : 80	
Référence Agence DPC de la formation : 18802200001		Concepteur : Docteur (M) MOLÉ Christian Coût : 250 €	
Numéro d'enregistrement de l'organisme : 1880			
Catégorie(s) professionnelle(s) et spécialité(s) : Chirurgien-dentiste Chirurgie dentaire Chirurgie dentiste spécialisé en chirurgie orale		Mode(s) d'exercice des participants : Libéral Salariés en centres de santé conventionnés Autre salariés	

[Afficher toutes les catégories / spécialités concernées...](#)

Objectif / résumé de l'action :

La recherche d'un bon équilibre tissulaire doit conduire le chirurgien-dentiste à poser les bonnes indications pour des restaurations prothétiques implantaire après édentement partiel ou total. Pour ... [Lire la suite](#)

Pré-requis :

La formation s'adresse à tout chirurgien dentiste libéral ou salarié, spécialisé ou non, ayant acquis des notions basiques simples sur l'implantologie dent... [Lire la suite](#)

Orientation(s) :

- 155. Traitement des édentations partielles et totales
- 242. Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

Fiche action de DPC, référence n° 18802200001

Partie 1 – Fiche Action

Titre/intitulé de l'action

Le Rose et le Blanc

Publics concernés

- ✓ Chirurgiens-dentistes
 - Chirurgie dentaire
 - Chirurgie dentiste spécialisé en chirurgie orale

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

- ✓ Chirurgie orale
- ✓ Chirurgiens-dentistes omnipraticiens

Mode(s) d'exercice concerné(s)

- Libéraux
- Salariés en centres de santé conventionnés
- Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux
- Autre salariés

Action spécifique

-

Faire défiler jusqu'en bas
de page

Format de l'action

Présentiel

Résumé et objectifs

La recherche d'un bon équilibre tissulaire doit conduire le chirurgien-dentiste à poser les bonnes indications pour des restaurations prothétiques implantaire après édentement partiel ou total. Pour cela il est important de savoir identifier les structures anatomiques endo-buccales qui ont fait l'objet de résorptions physiologiques ou pathologiques.

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Action	18802200001
Session No	1
Date de début	30/06/2022
Date de fin	30/06/2022
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	250
Votre indemnisation	315 €

ANNULER

Valider

[agencedpc.fr](#)

[Accueil](#)

[Mon compte](#)

[Mes actions de DPC](#)

[Mon forfait DPC](#)

[Messages](#)

[Recherche actions](#)

[Actualités](#)

[Forfaits](#)

[Le DPC en pratique](#)

[Guides et aides](#)

[Signalement](#)

Votre inscription a bien été prise en compte.

Vos coordonnées vont être transmises à votre organisme de formation afin de finaliser votre inscription.

Vous recevrez prochainement un courriel de confirmation.

Vous pouvez également suivre vos demandes d'inscriptions dans votre rubrique "Mes DPC".

Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC : 250 €

Votre indemnisation : 315 €

"L'indemnisation prévisionnelle indiquée est soumise au contrôle par l'Agence nationale du Dpc, de l'ensemble des pièces justificatives fournies par l'organisme de dpc, au respect des conditions d'une action de DPC telles que définies à l'Article R 4021-4 du code de santé publique, notamment des orientations nationales pour votre profession, et sauf erreur du calcul de l'indemnisation prévisionnelle".

[Visualiser mes DPC](#)